

national du film, il est ouvert 24 heures sur 24 et n'importe qui peut réserver le studio et y réaliser un programme.

La télédistribution au Canada

La télédistribution, parfois appelée CATV, est un système au moyen duquel les appareils individuels sont branchés sur une puissante antenne centrale. On l'utilise pour capter des signaux éloignés, normalement hors de portée. Elle est aussi utile dans les régions urbaines où de grands immeubles brouillent les programmes émis directement sur place ou bien lorsqu'il est interdit au locataire d'un appartement d'installer sa propre antenne. La télédistribution permet surtout de mieux jouir de la télévision en couleur.

La télédistribution fait partie du système canadien de radio-diffusion lorsqu'elle distribue les signaux captés et elle est assujettie aux règlements et à la surveillance du CRTC. Une société de télédistribution doit être techniquement approuvée par le ministère des Communications et obtenir une licence du CRTC.

Pour s'abonner au service de télédistribution, on paie d'abord les frais d'installation auxquels s'ajoutent ceux de l'abonnement d'environ \$5 par mois. Le nombre d'adhérents varie d'un système à l'autre, allant de quelques centaines à plus de 30,000 abonnés. Les recettes des systèmes de télédistribution sont en ce moment (en 1974) d'environ 60 millions de dollars par an et elles augmentent rapidement. De récents progrès permettront de fournir d'autres services (canaux complémentaires et télédiffusion d'événements spéciaux) pour lesquels on exigera des droits supplémentaires.

C'est surtout dans les centres les plus peuplés du Canada qu'on trouve des services de télédistribution, étant donné qu'il est plus pratique de relier par câble les téléviseurs des particuliers dans les secteurs urbains les plus fortement peuplés. Cela est particulièrement vrai le long de la frontière méridionale où l'on a facilement accès aux réseaux américains NBC, CBS et ABC.

En mai 1974, on comptait 387 sociétés de télédistribution au Canada, desservant 34 p. 100 de nos foyers urbains.

Politique de télé- distribution

Conformément à la politique du CRTC, les systèmes de télédistribution doivent accorder la priorité aux réseaux canadiens, aux stations canadiennes indépendantes et à la programmation d'origine locale, y compris les émissions éducatives. Les canaux étrangers ont moins de priorité. Les systèmes de télédistribution peuvent aussi transmettre des signaux MF et MA.